
Statuts de la société populaire constituée d'Avenay (Marne), lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Statuts de la société populaire constituée d'Avenay (Marne), lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 646-647;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38055_t1_0646_0000_11;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

d'estime et de reconnaissance légitimement due au citoyen Boisset.

A Montélimar, les an et jour que dessus.

Signé : BARNOIN, président, NICOLAS, secrétaire.

Collationné :

NICOLAS, secrétaire.

Le procureur syndic du district de Bressuire envoie une décoration militaire. Il annonce que plusieurs communes de ce district ont renversé leurs idoles et apporté leur argenterie et ornements précieux, qu'il adresse à la Rochelle.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du procureur syndic du district de Bressuire (2).

Le procureur syndic du district de Bressuire, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Bressuire, 7 nivôse, l'an II de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Je te fais passer la décoration militaire du citoyen Serein qu'il vient de déposer à l'administration pour en faire hommage à la Convention nationale.

« Enfin la raison l'a emporté sur les préjugés et le fanatisme dans ce malheureux district. Plusieurs communes ont renversé leurs idoles et apporté leur argenterie et ornements précieux. Nous adressons aujourd'hui à la Monnaie de La Rochelle 66 marcs 7 onces d'argent, 64 marcs de galons et étoffes d'or et d'argent et 159 livres 5 onces de cuivre.

« Cet envoi eût été plus considérable sans la dilapidation qui a eu lieu et si le citoyen Desmarres, commandant en chef, n'en eût remis à ce qu'il nous a marqué, aux représentants du peuple Choudien et Bellegarde.

« Salut et fraternité.

« THARREAU. »

Les sans-culottes d'Avenay, département de la Marne, annoncent qu'ils viennent de s'ériger en Société populaire. La féodalité a jeté son dernier soupir; les temples de l'hypocrisie sont dédiés à la raison, et leurs dépouilles, qui consistent en 146 marcs d'argent, ont été envoyées au chef lieu de leur district.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse des sans-culottes d'Avenay (4).

Adresse de la Société populaire d'Avenay, district d'Epernay, département de la Marne, à la Convention nationale.

« Partout les principes sacrés de la nature

jettent de profondes racines; partout les préjugés terrassés et anéantis font place à la raison. Les lumières ont fait plus de progrès en un an sous le règne de la liberté qu'elles n'en ont fait en dix siècles sous le sceptre du despotisme. C'est à toi, sainte Égalité, que sont dus ces miraculeux efforts de l'esprit humain, ta précieuse influence électrise tous les cœurs, à ta voix le peuple a cessé de courber sa tête sous de vaines distinctions, il s'est levé et maintenant il dicte avec assurance ses lois souveraines. C'est toi, Montagne sacrée, dignes représentants d'un peuple libre, qui nous avez assuré ces précieux avantages; au sein même de la Convention des monstres forgeaient des fers pour le peuple; armés du flambeau de la liberté, vous les avez poursuivis; ils tramaient leurs complots dans les ténèbres, vous avez éclairé leurs forfaits et bientôt ils ont péri. Ce sont vous, Sociétés populaires, qui, en combattant sans cesse les ennemis intérieurs, avez enfin fait triompher la cause du peuple. De votre sein sortent les lumières qui vont détruire les préjugés; c'est vous qui forgez la foudre qui écrase les fédéralistes, les modérés, les égoïstes et tous les suppôts de l'aristocratie et du despotisme. Oui, nous osons le dire, les Sociétés populaires sont le palladium de la liberté; c'est là que se conserve ce feu sacré qui embrase tous les républicains.

« Les villes ont eu d'abord l'avantage de voir naître dans leur sein ces foyers du patriotisme. Plus de lumières, plus de moyens de s'éclairer, moins d'occupations ont facilité leur établissement. Mais bientôt les campagnes elles-mêmes se sont aperçues que le jour de la raison était arrivé. Elles ont senti qu'elles pouvaient aussi discuter les grands intérêts de la République, plusieurs se sont constituées en assemblées populaires. La commune d'Avenay vient de suivre cet exemple salutaire, les vrais républicains, les vrais sans-culottes qu'elle renferme se sont réunis, pleins de respect pour tous les décrets de la convention ils ont tous juré de les exécuter dans toutes leurs dispositions. Lisez leurs statuts, et connaissez l'esprit qui les anime.

Art. 1^{er}.

« La liberté et l'égalité sont les seules divinités de la Société populaire d'Avenay. Son culte est celui de la raison, et la République une et indivisible, le seul objet de ses hommages.

Art. 2.

« La Société adopte dans tous leurs points les principes de la Société mère des Jacobins de Paris. Comme elle, elle voue guerre éternelle aux tyrans, aux fédéralistes et à tous les monstres que l'antre de l'aristocratie vomit sans cesse contre les amis de la liberté.

Art. 3.

« Remplie d'exécration contre les députés infâmes qui viennent de recevoir sur l'échafaud le prix de leurs trahisons, elle regarde la sainte Montagne comme le seul rempart de la liberté.

Art. 4.

« La Société, ayant juré de préférer la mort à la servitude, déclare qu'elle ne reconnaîtra

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 292.

(2) Archives nationales, carton G 287, dossier 869, pièce 34.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 292.

(4) Archives nationales, carton G 287, dossier 869, pièce 6.

jamais d'autres lois que celles qui seront émanées du peuple souverain ou de ses représentants.

Art. 5.

« Persuadée qu'elle ne forme pas une autorité constituée, et que le seul but de ces sortes d'associations est de veiller au maintien de la liberté et à l'exécution des lois, elle déclare que ses membres ne se sont réunis que pour réchauffer le patriotisme de leurs concitoyens, propager les principes sacrés de l'égalité et de s'instruire des lois qui leur en assurent la jouissance. »

« Ce serment que nous avons fait de préférer la mort à la servitude, nous le renouvelons entre vos mains. Nous jurons de défendre la République jusqu'au dernier soupir. Que les despotes coalisés qui infestent nos frontières n'espèrent pas nous subjuguier, la France périra ou la France sera libre. »

« Qu'ils tremblent ces forcenés de la Vendée, les objets de la superstition sont maintenant consacrés à la défense de la patrie; le peuple éclairé détruit chaque jour l'empire du fanatisme, de toutes parts l'or, l'argent sortent des temples et des maisons des particuliers et vont enrichir le trésor national; déjà tous les vases qui servaient dans notre commune au culte catholique ont été portés au chef-lieu de district, cent quarante-six mares d'argent ont été le fruit de ce dépouillement utile. La féodalité a jeté son dernier soupir, ces titres usurpateurs des propriétés du peuple, ces parchemins ridicules de nos ci-devant, tous ces fruits de la tyrannie ont été brûlés aux acclamations d'un peuple nombreux : ainsi se réduiront en fumée les folles prétentions des tyrans qui nous environnent. Continuez, dignes représentants, vos sublimes travaux; que la terreur soit toujours à l'ordre du jour; épouvantez les faibles, livrez les traîtres à la vengeance des lois et surtout n'abandonnez pas votre poste que tous nos ennemis n'aient reconnu la souveraineté du peuple français. Ce moment désiré n'est pas éloigné, leurs forces diminuent chaque jour et les nôtres se multiplient sans cesse; les trônes du despotisme s'écroulent et vont bientôt écraser par leur chute les tyrans qui les occupent. Le tocsin de la raison sonne chez tous les peuples, ils ont dormi trop longtemps, mais leur réveil sera terrible. »

« A vous, sainte Montagne, sera due cette sublime Révolution, jouissez d'avance des remerciements que la terre entière est prête de vous voter, jouissez du tribut de reconnaissance que nous devons à vos travaux, cet hommage doit vous être agréable : ce sont des républicains qui vous l'offrent. »

Les vrais sans-culottes d'Avenay.

(Suivent 46 signatures.)

Le citoyen Armand Sabourain, professeur de philosophie au collège de Poitiers, fait hommage à la Convention d'un ouvrage sur la composition des livres élémentaires destinés à l'instruction publique.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Armand Sabourain (1).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Poitiers, 29 frimaire, l'an II de la République française une et indivisible. »

« Citoyen Président, »

« Il y a trois ans que je méditais sur ce problème : *quels sont les éléments des connaissances humaines et la bonne méthode d'en exposer les progrès?* lorsque m'est tombé sous les yeux un rapport d'Arbogast sur la composition des livres élémentaires destinés à l'instruction. »

« Je me suis amusé, comme j'en ai l'habitude, à écrire en marge et en interligne les réflexions qu'il m'a fait naître, et il s'est trouvé qu'elles en étaient une critique assez complète. J'y ai joint quelques idées que j'avais acquises sur le même sujet, en faisant sur l'éducation des recherches que le défaut de loisirs ne me permet pas de terminer, et le tout forme une espèce d'ouvrage que j'ai cru devoir intituler : *Mes doutes et considérations* sur le projet présenté. »

« Sachant qu'il est plusieurs personnes qui joignent, à beaucoup de connaissances d'ailleurs, la dangereuse complaisance de croire aveuglément aux grandes autorités, et qui, perdant de vue la sage maxime : que dans l'empire de la philosophie la foi n'est due qu'à la raison, n'osent pas avoir de doutes après Platon et Aristote; j'ai cru devoir publier les miens, afin qu'elles ne travaillassent pas sans examen d'après un plan qui me paraît défectueux. »

« Je me suis bien aperçu qu'il régnait dans cet écrit un ton parfois piquant et souvent décisif, qui paraîtra peut-être hardi de la part d'un jeune homme de vingt-trois ans, surtout à l'occasion d'un travail qui est censé celui de tout un comité. »

« Mais, outre que c'est précisément là le caractère d'une critique et qu'en général le plus grand défaut d'un ouvrage est de manquer du caractère qui lui est propre, j'ai pensé que ce ton ne portant que sur les choses, et nullement sur les personnes, on ne m'en saurait pas mauvais gré. »

« D'ailleurs, il est sensible que les défauts de ce projet viennent moins du rapporteur et de ses collègues que de l'influence que l'académicien Condorcet avait su prendre, je ne sais comment, sur l'esprit de ce comité, car il est remarquable que les vues de ce rapport sont précisément les mêmes que celles dont se trouve imprégné le plan d'organisation présenté par ce girondin à la Convention nationale. »

« J'ose donc espérer, citoyen Président, d'après ces observations, que je regrette de n'avoir pas fait imprimer en tête de mon ouvrage, que tu voudras bien en faire hommage à l'assemblée, et que celle-ci voudra bien l'agréer : c'est à elle qu'il convient de dédier tout ce qui peut intéresser l'instruction ou la félicité publique. »

« Je suis, avec les sentiments de la plus douce fraternité, citoyen Président, ton égal en droits, »

« Armand SABOURAIN, professeur de philosophie au Collège National. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 292.

(1) *Archives nationales*, carton F¹⁷ 1008¹, dossier 1617.